

**A contacter en fonction
du lieu de l'implantation
de l'entreprise**

**Plateforme régionale dédiée à
l'innovation**

Créalia
04 67 17 19 15

11 – Aude

Ecrin Initiative
04 68 27 87 30

Haute Vallée de l'Aude Initiative
04 68 31 26 26

Initiative Carcassonne
Castelnau-d'Oléron
04 68 10 36 18

30 – Gard

Gard Initiative
04 66 62 80 46

Languedoc-Roussillon Transmission est cofinancé par :



**LANGUEDOC-ROUSSILLON
INITIATIVE**

FRANCE INITIATIVE

273 avenue de la Pompijane
CS 89 516
34961 Montpellier Cedex 2
04 67 13 68 46
contact@lr-initiative.fr

Languedoc-Roussillon Transmission



**Prêt d'honneur à
taux 0% pour
financer la **reprise**
d'entreprise en
Languedoc-Roussillon**



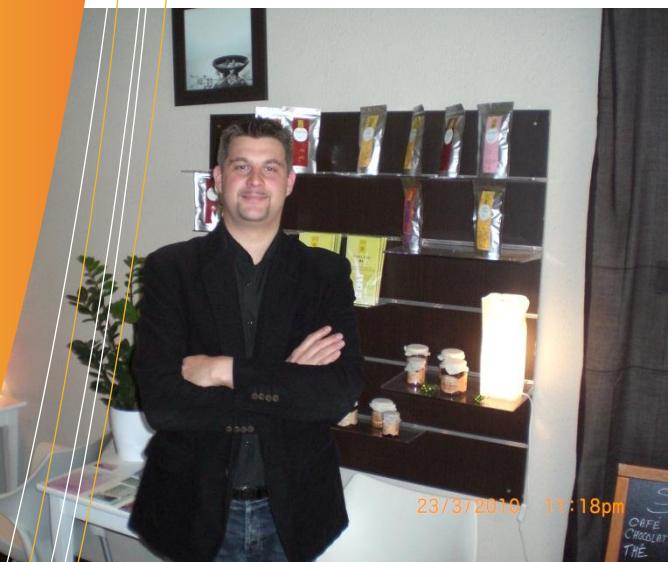
Les critères d'éligibilités de Languedoc-Roussillon Transmission



LES BENEFICIAIRES

DOIVENT :

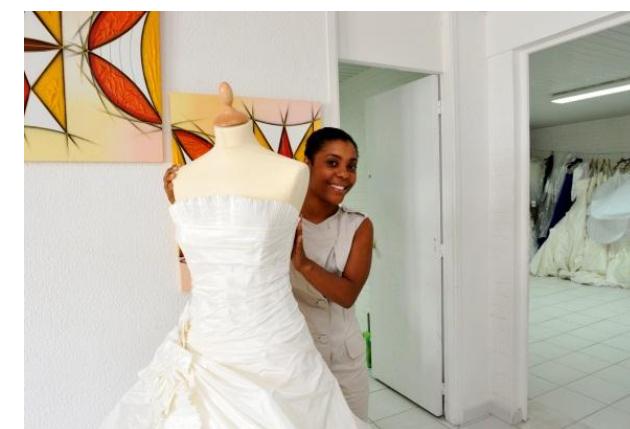
- avoir un projet de reprise d'une entreprise en Languedoc-Roussillon
- bénéficier d'un prêt d'honneur préalablement consenti par une plateforme France Initiative



Un fonds régional de prêt d'honneur dédié spécifiquement à la reprise d'entreprise

LES CARACTERISTIQUES :

- sans intérêt (prêt à taux 0%)
- montant égal au prêt d'honneur de l'association locale
- montant variant de 10 000 € à 25 000 €
- durée de remboursement de 3 à 5 ans
- différé de remboursement maximum de 6 mois



LES OBJECTIFS :

- augmenter les fonds propres du repreneur
- améliorer l'accès au crédit bancaire
- financer les besoins immatériels habituellement non couverts par le financement bancaire

En 2012, la Région en partenariat avec la Caisse des Dépôts lance un nouvel outil financier.

L'enjeu de la transmission d'entreprises revêt depuis quelques années un caractère stratégique du fait du vieillissement de la population des cédants potentiels.

Dans ce contexte, les divers acteurs économiques de la région se sont réunis afin de proposer un outil adapté permettant de faciliter la reprise de très petites et petites et moyennes entreprises, qui constituent plus de 90% des entreprises de notre territoire.



LES CONDITIONS D'INTERVENTION

LES PROJETS DE REPRISE ELIGIBLES :

- création ou maintien de 3 emplois au moment de la reprise (emploi du ou des bénéficiaires inclus) et de deux emplois supplémentaires dans un délai de 5 ans
- ou
- montant du plan de financement initial supérieur à 200 000 € HT

- apport personnel du repreneur au moins égal au prêt d'honneur
- obtention d'un prêt bancaire complémentaire
- bénéfice de la garantie OSEO-Garantie
- doit faire l'objet d'une assurance décès invalidité prise par le Bénéficiaire